

Ordonnance sur l'allégement douanier selon l'emploi (Ordonnance sur les allégements douaniers, OADou)

Modification du 31 mars 2004

*Le Département fédéral des finances
arrête:*

I

L'annexe à l'ordonnance du 20 septembre 1999 sur l'allégement douanier selon l'emploi¹ est modifiée comme suit:

Modification de taux de droits

N° du tarif	Taux actuel	Remplacer par
1107.1012	5.05	4.25
1107.2012	6.10	5.30

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} avril 2004.

31 mars 2004

Département fédéral des finances:
Hans-Rudolf Merz

¹ RS 631.146.31

